RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Alain Chartier
BAYEUX

Le principal

Aux membres du conseil d'administration

Bayeux, le vendredi 8 avril 2022

Jimmy BRIARD
Principal

Objet : convocation conseil d'administration

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du conseil d'administration du collège le :

Mardi 26 avril 2022 à 18h00 en salle de réunion (bâtiment administratif)

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 31 janvier 2022

Fonctionnement de l'établissement

- Election des représentants de parents d'élèves au conseil d'administration – rentrée 2022 : vote exclusivement par correspondance
- Réunion parents-professeurs - année scolaire 2022-2023
- Indemnité pour mission particulière 2021-2022 : référent culture

Actions budgétaires et financières

- Compte financier 2021
- DBM pour vote
- DBM pour information
- Décisions de l'ordonnateur pour information

Questions diverses

Elles devront être transmises au secrétariat pour le lundi 25 avril 2022 avant 18h00 par courrier ou par mail.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef d'établissement,
Jimmy BRIARD

COLLEGE ALAIN CHARTIER
Le Principal
BP 37317 - 14403 BAYEUX

***PS** : vous voudrez bien informer le secrétariat en cas d'absence et nous faire connaître le nom de votre suppléant.*

315 bis, rue des billettes
BP 37317
14403 BAYEUX Cedex
Tél. 02 31 92 26 06
Mél. ce.0141762p@ac-caen.fr
https://college-chartier.etab.ac-caen.fr/

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Alain Chartier
BAYEUX

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LISTE DES PARTICIPANTS

Mardi 26 avril 2022

1. Membres de droit

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé	Emargement
BRIARD Jimmy	Principal	X			
DORMOI Sandrine	Principale-Adjointe	✓			
GUIBERT Nadège	Adjointe-Gestionnaire	✓			
ROINEL Pauline	C.P.E.	✓			

2. Représentants des collectivités territoriales

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
DUPONT Jean-Léonce	Conseil Départemental	X					
LEPOULTIER Mélanie	Conseil Départemental	X					
GADY DUQUESNE Patricia	Conseil Départemental		X				
THOMINES Patrick	Conseil Départemental		X				
KRIBS-CADET Céline	Commune siège	X					
MOULIN Gilles	Bayeux-Intercom	Titulaire Voix consultative					
RAFFIN Nelly	Bayeux-Intercom	Suppléant Voix consultative					

3. Personnalités qualifiées

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé	Emargement
TISON Christophe	Personnalité qualifiée				

4. Représentants des personnels (Enseignants + AED + A.T.S.S)

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
COLARD Arnaud	Professeur	X					
BUCAILLE Stéphanie	Professeur	X			X	X	
LEROY Gabrielle	Professeur	X					
CHAILLOU Christophe	Professeur	X					
DOS SANTOS Charlotte	Professeur	X					
SABBAGH Nadia	Professeur	X					
POUDOULEC Valérie	Professeur		X				
BONNAMY Armelle	Professeur		X				
CATHERINE Jean	Professeur		X				
LEPERON Christophe	Professeur		X				
BOULARD Ombeline	Professeur		X				
LEFEVRE Bénédicte	Professeur		X				
MALLE Sonia	A.T.S.S.	X		X			
BIGOT Nadia	A.T.S.S.	X		X			
MONTEIL Céline	A.T.S.S.		X				
LEGRAND Isabelle	A.T.S.S.		X				

5. Représentants des élèves

NOM	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
COSNIER Mélanie	Délégué	X			X	X	
FREMONT Rose	Délégué	X			X	X	
VILLEDIEU Juliette	Délégué		X				
BECHE Arthur	Délégué		X				

7. Représentants des parents d'élèves

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
ROYER Patrick	Parent Liste FCPE	X					
SIMEON Ludovic	Parent Liste FCPE	X			X	X	
QUENAULT Gismonde	Parent Liste FCPE	X		X			
MARIE Loïc	Parent Liste FCPE	X					
WINKEL Isabelle	Parent Liste FCPE	X			X	X	
MARQUIS Sandrine	Parent Liste FCPE	X			X	X	
PICARD Sandra	Parent Liste FCPE		X				
VIENNE-DUPERRAY Marion	Parent Liste FCPE		X				
VILLEDIEU Pierre	Parent Liste FCPE		X				
VILLERMET Nathalie	Parent Liste FCPE		X				

8. Personne invitée

GASSION Sandrine	Agent Comptable						

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Date de séance : Mardi 26 avril 2022	*Séance :*
Heure de séance : 18h	☒ ordinaire
Date d'envoi des convocations : vendredi 8 avril 2022	❑ extraordinaire

Ordre du jour

A. Fonctionnement

1. Elections des représentants de parents d'élèves au conseil d'administration – rentrée 2022
2. Rencontres parents-professeurs – année scolaire 2022-2023
3. Indemnité pour mission particulière 2021-2022 : référent culture

B. Actions budgétaires et financières

1. Compte financier 2021
2. DBM pour vote
3. DBM pour information
4. Décisions de l'ordonnateur pour information

C. Questions diverses

NOM	SIGNATURE
Président : M. BRIARD	
Secrétaire : Mme MALLE	

	Nombre
Total de membres du CA	24
Quorum	13
Membres présents avec voix délibérative	15
Membres invités en qualité d'experts	1

Le quorum est atteint. Le Président ouvre donc la séance à **18h02**.

• M. Briard salue Mme Gassion – agent comptable de l'établissement – et la remercie pour sa présence.

• Vérification du quorum :

↳ 15 membres présents. Le quorum est atteint.

• Désignation du secrétaire de séance chargé de la rédaction du procès-verbal :

↳ Mme MALLE Sonia est désignée secrétaire de séance.

• Adoption du procès-verbal du dernier conseil d'administration :

↳ Le procès-verbal du conseil d'administration du 31 janvier 2022 (*annexe n°1*) est soumis au vote des membres présents.

Vote **Pour : 15** **Contre : 0** **Abstention : 0**

• Présentation de l'ordre du jour par le Président de séance. M. BRIARD indique que trois questions diverses sont parvenues au secrétariat de direction.

• Avant d'aborder l'ordre du jour, M. BRIARD remercie l'ensemble des personnels et l'association des parents d'élèves du collège pour leur engagement dans l'organisation de la soirée « *portes ouvertes* » du 1er avril dernier. A cette occasion, environ 400 visiteurs ont été recensés, beaucoup ont exprimé leur plaisir à rencontrer les équipes de l'établissement, à découvrir les travaux présentés par des élèves et à visiter les locaux.

A. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

1. Elections des représentants de parents d'élèves au conseil d'administration – rentrée 2022

Au vu du bilan de l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration du mois de novembre 2022 où la totalité des votes avait été effectuée par correspondance malgré la tenue d'un bureau de vote au collège, il est proposé – en accord avec le conseil local de la FCPE du collège Chartier – d'organiser le scrutin de la rentrée 2022 exclusivement par correspondance.

Vote **Pour : 15** **Contre : 0** **Abstention : 0**

2. Rencontres parents-professeurs – scolaire 2022-2023

Suite aux échanges intervenus lors du conseil d'administration du 31 janvier 2022, au déroulement des rencontres du mois de mars 2022 et aux travaux du conseil pédagogique du 21 mars 2022, une modification de l'organisation des rencontres parents-professeurs aura lieu pour l'année scolaire 2022-2023.
Au 1er semestre, tous les parents d'élèves pourront rencontrer chaque enseignant de la classe de son enfant lors d'un entretien individuel.
Au 2nd semestre, une équipe de 3-4 professeurs de la classe recevra les parents d'élèves pour lesquels – au vu du parcours scolaire - un temps d'échange plus important serait nécessaire.

3. Indemnité pour mission particulière (IMP) 2021-2022 : référent culture

Afin que chaque élève puisse bénéficier d'une éducation à l'art et par l'art, le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports en partenariat avec le ministère de la Culture déploient le Pass Culture. Après sa mise en œuvre pour les plus de 18 ans depuis mai 2021 (300 €), il est étendu aux jeunes à partir de la classe de 4ème depuis janvier 2022.

Ce Pass Culture scolaire sera composé de deux parts :

1. La part dite "collective" permettra aux équipes pédagogiques de financer des activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par des professeurs.
   ↳ 4ème et 3ème : 25 € par élève (*pour l'année 2021-2022, le forfait est calculé au prorata des mois effectifs d'utilisation*)

2. La part dite "individuelle" sera accessible individuellement à tous les jeunes à partir de l'âge de 15 ans jusqu'à 18 ans (*20€ à 15 ans ; 30€ à 16 et 17 ans*).

La gestion de la part collective du Pass Culture scolaire sera réalisée par le chef d'établissement, en concertation avec l'équipe pédagogique de l'établissement. Elle nécessitera l'utilisation d'une application spécifique, une communication interne, le recensement et le choix des projets au sein de l'établissement.
C'est pourquoi M. Briard propose d'intégrer aux missions du référent culture de l'établissement la concertation et l'accompagnement liés au Pass Culture.
Au vu de l'enveloppe attribuée pour 2021-2022 (8 IMP), M. Briard propose d'utiliser 0,5 IMP disponible pour rémunérer les missions du référent culture.

M. Colard demande comment a été fait l'appel à candidature pour cette mission ? et comment est décidé le choix de la personne retenue ?
M. Briard indique que le sujet a été débattu en conseil pédagogique, les enseignants présents devaient se faire le relais auprès des équipes pédagogiques auxquelles ils appartiennent. De plus, un compte-rendu a été diffusé à tous les professeurs. Il pense donc que si des collègues avaient été volontaires, ils se seraient manifestés auprès de lui. Concernant le choix de la personne, elle relève des prérogatives du chef d'établissement.
Cependant, seule, Mme Leroy (professeure de lettres modernes) s'est proposée pour cette mission. M. Briard profite de cette occasion pour la remercier vivement car le travail à venir est important.

↳ Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif à l'utilisation de 0,5 IMP pour les missions de référent culture.

Vote **Pour : 15** **Contre : 0** **Abstention : 0**

B. BUDGETAIRE ET FINANCIER

1. Compte financier 2021

M. Briard rappelle qu'il s'agit d'un acte qui constate les dépenses et les recettes de l'exercice 2021.

Mme Guibert – adjointe gestionnaire – présente de compte de l'exécution budgétaire au travers du compte-rendu de gestion (*cf. annexe J*).
* M. Colard demande s'il est possible d'augmenter les crédits pédagogiques. M. Briard indique que le compte financier n'acte que les opérations passées sur l'exercice comptable 2021. La dimension prospective dans le cadre de la préparation budgétaire n'a lieu qu'en octobre-novembre. Par ailleurs, Mme Guibert précise que les crédits pédagogiques ont déjà été augmentés dans le cadre du budget 2022.
* Concernant les fonds sociaux et les bourses, M. Briard explique que des efforts importants sont faits par le service d'intendance pour solliciter et accompagner les familles afin de limiter le phénomène de « non recours » que l'on retrouve dans toutes les institutions concernées par l'aide sociale. Mme Guibert profite de ce sujet pour souligner la qualité et la rigueur de Mme Gesbert – secrétaire d'intendance – dans cette volonté d'aide aux familles.
* Concernant le service administration et logistique, M. Colard demande quel est le budget papier pour 2021 ? Mme Guibert indique qu'il s'élève à 3 887 €. Elle ajoute que pour 2022, les dépenses avoisinent déjà 2 500 €, l'augmentation des prix étant particulièrement spectaculaire dans ce domaine.
Mme Sabbagh demande si une communication spécifique auprès des professeurs est prévue pour solliciter une utilisation accrue des manuels par exemple ?
M. Briard explique qu'il n'y aura pas d'obligation d'utiliser les manuels car ce choix résulte des démarches pédagogiques mises en œuvre par les professeurs. Par contre, il sera intéressant de faire un « focus », en conseil pédagogique par exemple, sur les coûts de la reprographie et du papier et sur leur évolution ces dernières années. Cette réflexion sera donc à mener à moyen terme.
* Au vu du contexte d'augmentation des prix de l'énergie, M. Royer demande si le conseil départemental va prendre en charge le surcoût engendré ?
M. Briard explique qu'un contrat d'objectifs liant le conseil départemental et les collèges du Calvados existe. Ce document prévoit des clauses de révision des dotations liées aux consommations d'énergie. Cette politique volontariste devrait permettre d'aborder cette augmentation de façon un peu plus sereine même s'il faut rester vigilant sur ces dépenses. M. Briard précise que ce dispositif qui n'existe pas dans tous les départements normands est une initiative intéressante pour les établissements.

Mme Gassion – agent comptable – procède à l'analyse des données financières (*cf. annexe N*).

↳ Le conseil d'administration adopte le compte financier 2021 sans réserve.

Vote **Pour : 15** **Contre : 0** **Abstention : 0**

↳ Le conseil d'administration affecte le résultat déficitaire du compte financier de l'exercice sur un compte de réserve unique.

Vote **Pour : 15** **Contre : 0** **Abstention : 0**

2. DBM pour vote

Mme Guibert demande la déspécialisation de la subvention de l'état dédiée au financement du dispositif « devoirs faits » (2 0226 €), puisque ces crédits ne sont pas utilisés car ils sont destinés à financer des intervenants au sein du collège alors que le dispositif « devoirs faits » fonctionne avec des enseignants du collège.

M. Briard propose de valider la DBM (*cf. annexe F*) permettant de répartir les crédits de la manière suivante :

=> 1 142.00 € : VE / AXE 3 / 16ESC (éducation à la santé et à la citoyenneté)

=> 884.00 € : VE / AXE 3 / 16AED (autres dépenses éducatives)

Vote **Pour : 15** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Mme Guibert explique que la facture du Centre Français d'exploitation du droit de Copie s'élève à 820,05 €. Il reste 680,25 € de crédits d'état disponibles au budget. Pour payer la différence, il faut faire une demande de prélèvement sur fonds de roulement.

M. Briard propose donc d'effectuer un prélèvement sur fonds de roulement de 139,80 € afin d'ajuster les crédits nécessaires au paiement des droits de reprographie (*cf. annexe G*).

Vote **Pour : 15** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Mme Guibert présente le rejet de la DBM N°6 (*cf. annexe E*) à cause d'une erreur d'imputation : DBM 32 à la place d'une DBM 33.

3. DBM pour information

Mme GUIBERT présente plusieurs décisions budgétaires modificatives pour information.

<u>DBM N°2</u> (*cf. annexe A*)
Subventions du conseil départemental du Calvados :
- 2 955,06 € => réfection de carrelage sur la passerelle.
- 1 000,00 € => prix 2021 remporté par le Club Europe.

<u>DBM N°3</u> (*cf. annexe B*)
Subventions du conseil départemental du Calvados :
- 6 079,53 € => fourniture et pose de stores dans les bureaux du bâtiment administratif. En raison de la hausse des prix de matériaux et la demande de subvention, l'établissement prend en charge la différence de la facture, soit 344,11 €.
- 3 589,20 € => remplacement du réseau eau pluviale fonte en PVC.

DBM N°4 (*cf. annexe C*)
Subventions du conseil départemental du Calvados :
- 4 942,27 € => ajustement des crédits chauffage. Au vu de l'augmentation de toutes les charges, le choix a été fait d'inclure cette subvention dans la viabilisation au lieu de l'inclure dans le fonds de roulement.
- 335,00 € : Scol'air exploitation agricole [annulation de 477,15 € estimation de la subvention faite au budget]. Subvention 70% sur le coût du transport scolaire.

- 627,55 € : Remplacement d'un vitrage cassé sur une fenêtre dans les sanitaires du collège.
Subvention du conseil régional de Normandie :
- 654,00 € : Transport des élèves au salon de l'orientation à Caen.

DBM N°5 (*cf. annexe D*)
Erreur d'imputation domaine : ALO au lieu de AP (335.00 € : Scol'air exploitation agricole)

4. Décisions de l'ordonnateur pour information

Mme GUIBERT présente les décisions de l'ordonnateur (DO). La liste des virements entre activités pour pouvoir équilibrer les comptes est présente dans les documents annexes H et I.

C. QUESTIONS DIVERSES

En amont de la réunion, les représentants des parents d'élèves ont fait parvenir au chef d'établissement trois questions à évoquer lors du conseil d'administration.

** Un dossier d'évaluation du collège a été présenté en mai 2021 et des questionnaires ont été remis aux parents et aux élèves en juin 2021. Un rapport devait être présenté au conseil d'administration fin 2021, qu'en est-il ?*

Réponse de M. BRIARD : Les réponses aux questionnaires ont été analysées fin juin comme prévu par des groupes de travail comprenant des personnels du collège. Ensuite, des groupes de travail se sont réunis dans la période novembre-décembre pour poursuivre le travail d'auto-évaluation autour des 4 axes définis dans le protocole national. La synthèse de ces analyses et la rédaction du rapport d'auto-évaluation devait intervenir fin décembre-début janvier. Cependant, le contexte sanitaire et ses conséquences, le travail préparatoire à la rentrée 2022 n'ont pas permis d'effectuer ces tâches durant la période janvier-avril. L'objectif est donc de les mener dans la 1ère quinzaine de mai pour envoyer le rapport d'auto-évaluation à l'équipe d'évaluateurs externes qui viendra ensuite au collège et réalisera le rapport final qui sera présenté au conseil d'administration.

** Pourrions-nous avoir un bilan du fonctionnement des différents clubs cette année ?*

Réponse de M. BRIARD : Malgré les difficultés posées par le service en continu de 11h30 à 13h30 au self et par la présence de cours à 12h40, les clubs « zen » et « Europe » (environ 15 élèves) fonctionnent cette année.

Cependant ces contraintes d'organisation - et celles posées par le protocole sanitaire en début d'année - n'ont pas permis à tous les enseignants volontaires d'organiser les clubs qu'ils souhaitaient proposer.
Mme Sabbagh précise que 10-12 élèves participent au club « zen » une fois par quinzaine. Les élèves ne sont pas toujours les mêmes, ils viennent de classes de 6ème, 5ème et 4ème.

** Une liste prévisionnelle des projets pour la prochaine année scolaire a-t-elle été établie ?*

Réponse de M. BRIARD : Non, aucune n'a été établie à ce jour. Dans les prochains jours, les enseignants seront invités à communiquer les projets envisagés pour l'année scolaire 2022-2023. Ainsi, une première liste de projets, sorties et voyages pourra être présentée lors du conseil d'administration du jeudi 23 juin 2022.

En dehors de l'ordre du jour, M. Royer indique avoir échangé avec des représentants de la commune de Bayeux concernant l'éventuelle création d'un cheminement piétonnier passant derrière le gymnase du lycée, ils s'intéressent à cette possibilité. Cependant, le terrain semble appartenir à la région. Il serait donc nécessaire que l'ensemble des partenaires – état, région, département et ville – se mettent d'accord avant une éventuelle réalisation.
Mme Lepoultier complète l'information en indiquant qu'un diagnostic de mobilité et de sécurité est en train d'être réalisé par un cabinet spécialisé sur le territoire de Bayeux Intercom.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à **19h25**.

La Secrétaire de séance
Sonia Malle

Le Président
Jimmy Briard

ANNEXE I

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Alain Chartier
Bayeux

RAPPORT DE L'ORDONNATEUR SUR LE COMPTE FINANCIER 2021

Il y a lieu de rappeler que l'autonomie de l'établissement se manifeste dans son pilotage pédagogique, administratif et financier. Ce pilotage s'appuie en particulier sur le projet d'établissement.
Le collège Alain Chartier a une capacité d'accueil de 600 élèves. Pour la rentrée 2020/2021, 540 élèves étaient accueillis. La superficie totale « bâtie » du collège est de 5 098 m² (données 2019 du CD14).
Le montant de la dotation de fonctionnement 2021, attribuée par le conseil départemental, s'élève à 112 538 € pour 535 élèves.

Bilan financier de chaque service et des domaines associés :

❖ **ACTIVITE PEDAGOGIQUE :** Recettes : 24 930.56 € (24 714.13 € en 2020) - Dépenses : 21 735.01 € (26 241.38 € en 2020)

Le Service des activités pédagogiques est en bénéfice de 5 801.34 €. En raison de la période COVID certaines activités et certains projets n'ont pas pu aboutir.

	Atelier relais	**AXE1**	**AXE2**	**AXE3**	**Dépenses pédagogiques**	**Enseignement général**	TOTAL
Crédits ouverts	Etat : 6 000.00 € CD14 : 4 000.00 €	3 538.13 €	1 507.39 €	3 117.50 €	6 336.33 €	3 037.00 €	27 536.35 €
Dépenses	Etat : 4 175.80 € CD14 : 4 000.00 €	1 752.00 €	1 000.00 €	2 942.19 €	5 479.87 €	2 385.15 €	21 735.01 €

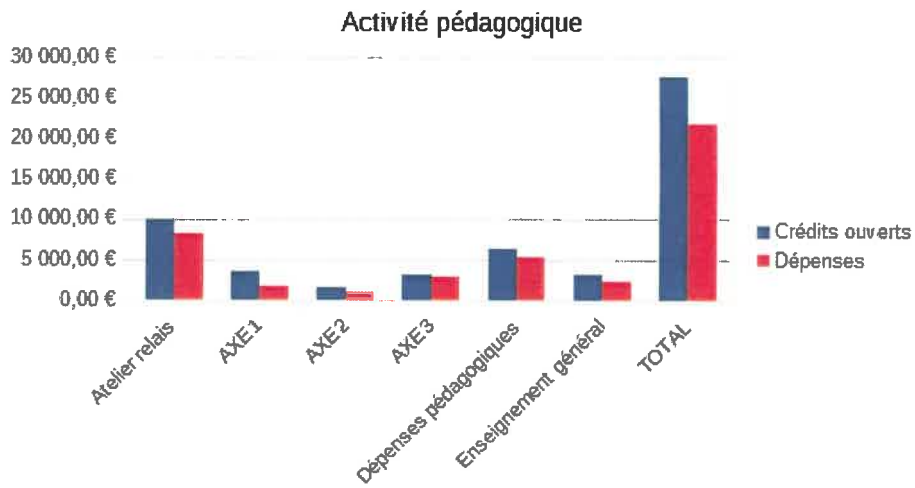

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Alain Chartier
Bayeux

RAPPORT DE L'ORDONNATEUR SUR LE COMPTE FINANCIER 2021

♦ Domaine Atelier relais

Pour rappel, l'atelier relais est un dispositif accueillant des élèves en décrochage ou en risque de décrochage scolaire. Le collège Alain Chartier reçoit tous les élèves du Bessin.

4 000.00 €, comme en 2020, ont été dépensés sur la subvention du Conseil Départemental et 4 175.80 € (2 221.44 € en 2020) ont été utilisés sur les crédits d'état. Il s'agit de dépenses pédagogiques, de viabilisation, de frais internet, d'équipement, d'intervenants extérieurs et de frais de déplacement.

♦ Domaine AXE1 (Autonomie élèves réforme collège)

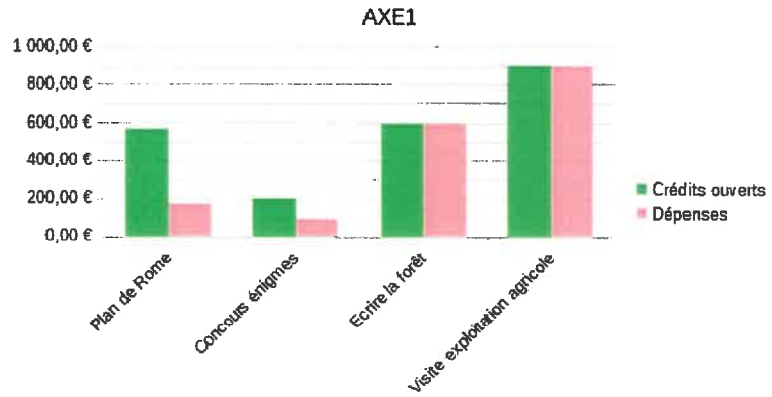

Les projets prévus qui ont pu avoir lieu :

- Visite du plan de Rome à l'université de Caen : 168.70 €.

- Concours énigmes : 90.82 €.

- Ecrire la forêt : 591.35 €.

- Visite d'une exploitation agricole : 901.13 €.

Le conseil départemental prend en charge 70 % du coût du transport. La subvention sera créditée sur le budget 2022.

Les projets qui ont été reportés en raison de la crise sanitaire :

- Visite du Mémorial à Caen.

- La course d'orientation.

♦ Domaine AXE 2 (Mise en place parcours avenir)

Les projets qui ont été reportés en raison de la crise sanitaire :

- La sortie des délégués.

Les projets prévus qui ont pu avoir lieu :

- Une aide pour le fonctionnement de l'association sportive a été allouée : 1 000.00 €.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Alain Chartier
Bayeux

RAPPORT DE L'ORDONNATEUR SUR LE COMPTE FINANCIER 2021

♦ **Domaine AXE 3 (Construction parcours citoyen)**

Les projets prévus qui ont pu avoir lieu :

- Intégration de 6èmes avec la sortie à Bayeux Aventure : 2 087.50 €.

- Mini-entreprise : 400.00 €.

- Projet oxygène : 454.69 € (achat de mobilier et de fournitures administratives).

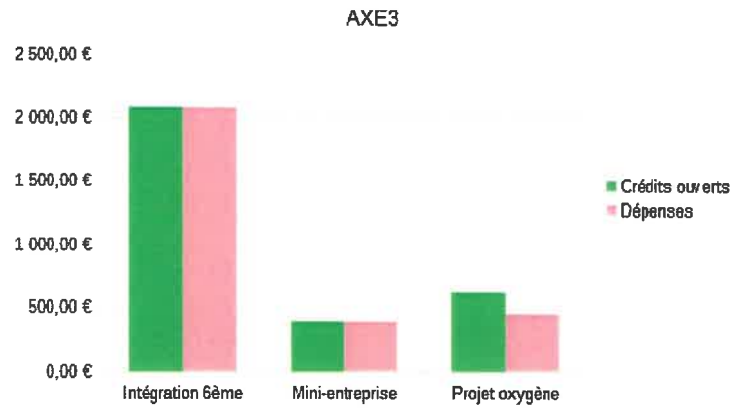

♦ **Domaine Dépenses pédagogiques**

- Fonctionnement du CDI : 1 437.13 €.

- Manuels perdus : 295.00 €.

- Les crédits destinés aux locations diverses n'ont pas été utilisés : 90.00 €.

Concernant les subventions fléchées de l'état, elles ont été mobilisées selon les dépenses suivantes :

- Les autres dépenses pédagogiques : 2864.99 € (achat de logiciels et de matériels d'escalade). Le reliquat de 635.34 € est reporté sur le budget 2022.

- Les droits de reprographie s'élèvent à 882.75 €. Avec un reliquat de 80.25 €, reporté également.

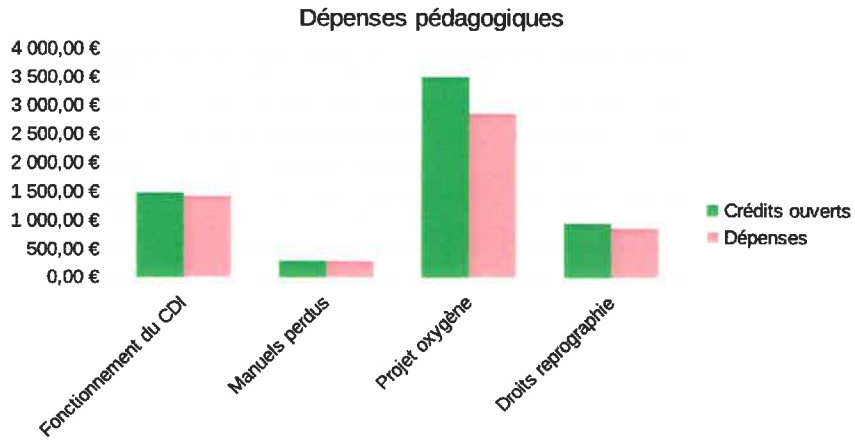

♦ **Domaine Enseignement général**

- 2 385.15 € ont été dépensés pour du matériel pédagogique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Collège Alain Chartier Bayeux

RAPPORT DE L'ORDONNATEUR SUR LE COMPTE FINANCIER 2021

❖ **VIE DE L'ELEVE :** Recettes : 38 716.51 € - Dépenses : 38 716.51 € (20 930.00 € en 2020)

♦ **Domaine AIDES**

En 2021, 5 945.49 € ont été utilisés pour aider les familles en difficultés financières pour le paiement des cantines. Il s'agit de crédits d'état.

En 2020, le montant des aides s'élevait à 1 115 € (1 090.78 € pour la cantine et 24.22 € pour l'achat de fournitures). En 2019, 8 833.09 € ont été alloués.

112 élèves ont pu bénéficier de la bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2020/2021 sur 135 dossiers traités. Les crédits d'état d'un montant de 27 241.00 € ont été accordés. Le nombre de familles boursières passe de 99 en 2020 à 112 en 2021, soit 21 % de hausse.

	Nombre élève 1er Trimestre	Nombre élève 2ème trimestre	Nombre élève 3ème trimestre
Echelon 1	54	51	50
Echelon 2	34	38	37
Echelon 3	24	23	25
Total élève	112	112	112
Bourses accordées	8 894,00 €	9 028,00 €	9 319,00 €

Les échelons sont calculés en fonction des revenus et du nombre d'enfant à charge.

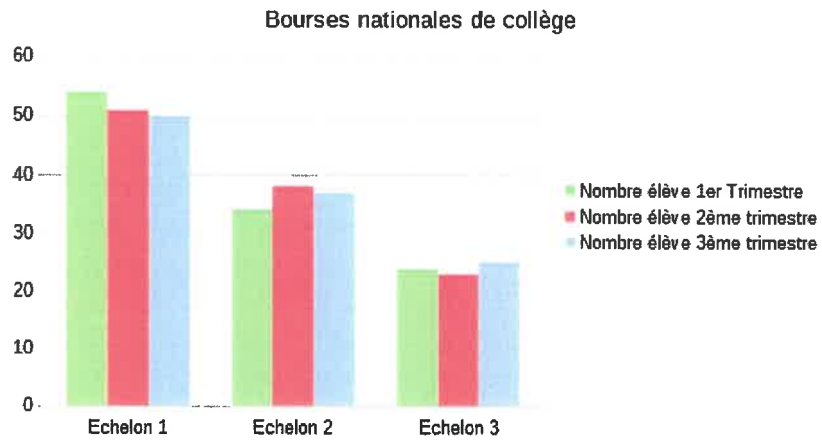

Les conditions d'attribution des bourses départementales sont identiques aux conditions d'attribution des bourses nationales. Un droit ouvert à la bourse nationale entraîne systématiquement l'attribution de la bourse départementale pour les élèves externes ou demi-pensionnaires.

En 2021, le Département a apporté une aide de 32 688.00 € de bourses départementales aux familles qui sont bénéficiaires de la bourse nationale de collège. Une majoration exceptionnelle des bourses départementales de 50 %, a été votée par les conseillers départementaux, dans le cadre du plan de relance sociale.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Alain Chartier
Bayeux

RAPPORT DE L'ORDONNATEUR SUR LE COMPTE FINANCIER 2021

Pour comparaison :

Nombre d'élèves

2017	452
2018	454
2019	525
2020	540
2021	535

Etat Fonds sociaux

Année	Consommations
2017	5 084.55 €
2018	8 162.73 €
2019	8 833.99 €
2020	1 115.00 €
2021	5 945.49 €

Etat Bourses Nationales

Année	Consommations
2017	18 765.00 €
2018	24 291.00 €
2019	26 984.00 €
2020	27 636.00 €
2021	27 241.00 €

Etat Bourses Départementales

Année	Consommations
2017	17 046.00 €
2018	18 090.00 €
2019	21 105.00 €
2020	21 105.00 €
2021	32 688.00 €

♦ **Domaine AXE1 (Autonomie élèves réforme Collège)**

Les crédits d'état d'un montant de 2 026.00 € n'ont pas été utilisés car il n'y a pas eu de besoins particuliers concernant l'activité « devoirs faits-Accompagnement éducatif ». Il s'agit d'un dispositif qui permet de rémunérer des intervenants extérieurs au collège. Ce dispositif existe au sein du collège, il est encadré par des enseignants.

♦ **Domaine AXE3 (Construction parcours citoyen)**

500.00 € de crédits d'état ont été alloués à l'éducation à la santé et à la citoyenneté. 83.02 € ont été dépensés pour l'achat de livrets destinés aux délégués.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Collège Alain Chartier Bayeux

RAPPORT DE L'ORDONNATEUR SUR LE COMPTE FINANCIER 2021

❖ **ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE :** Recettes : 104 434.96 € (136 953.07 € en 2020) - Dépenses : 120 499.78 € (140 151.60 € en 2020)

Ce Service regroupe l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement quotidien du collège : administration, communication, entretien, maintenance, réception et viabilisation.

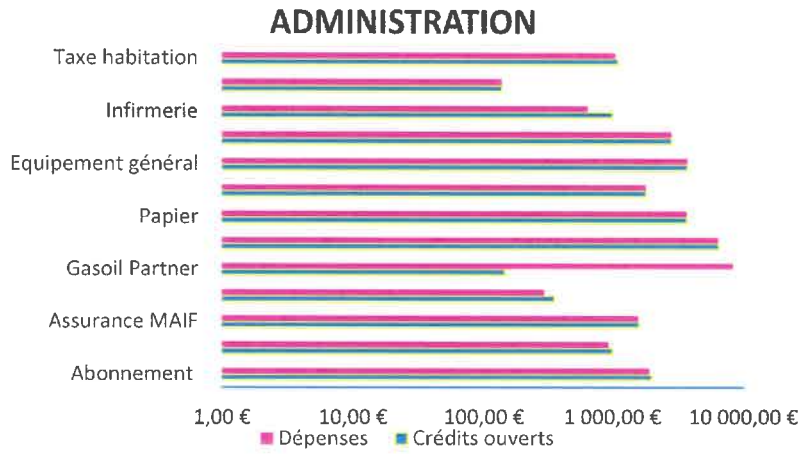

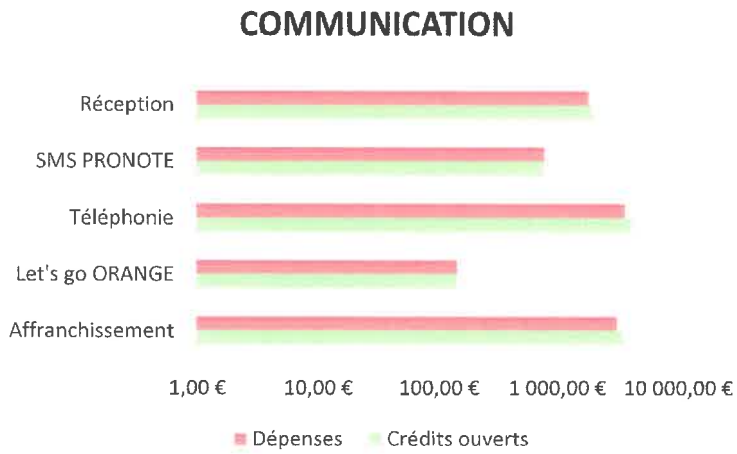

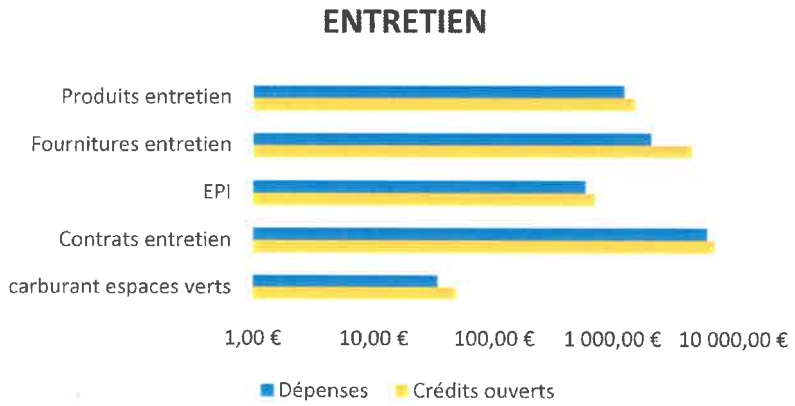

- Let'go Orange (téléphone portable) a été remplacé par le fournisseur IPNET.

- Les crédits destinés à l'achat de mobiliers n'ont pas été utilisés : 310.68 €

- En raison de la crise sanitaire, la sortie à Paris (190.05 €) et la journée « portes ouvertes » (150.00 €) n'ont pu avoir lieu.

RAPPORT DE L'ORDONNATEUR
SUR LE COMPTE FINANCIER 2021

- **Des travaux ont été entrepris au collège :**

- 1 364.00 € subventionnés par le Conseil Départemental ont étaient dépensés pour la pose d'une paillasse dans une salle de classe.

- 1 860.00 € subventionnés par le Conseil Départemental ont été mobilisés pour de l'enrobé afin de réparer la fuite des eaux pluviales sur le bâtiment A.

Au total, 20 859.94 € ont été dépensés pour des travaux au sein de l'établissement : pose d'une paillasse, enrobé, abattage d'un sapin, étêtage de 6 tilleuls, pose de terminaux à la vie scolaire, des travaux de plomberie et d'électricité avec la pose de leds, sonorisation PPMS, remplacement et pose de stores dans des classes, les logements et l'infirmerie ainsi que la réparation de volets et de stores.

- **Le principal poste de dépenses de ce service reste la viabilisation.**

Les dépenses du domaine viabilisation s'élèvent à 42 963.38 € (42 501.27 € en 2020). Depuis octobre 2021, la société CRAM a remplacé la société DALKIA.

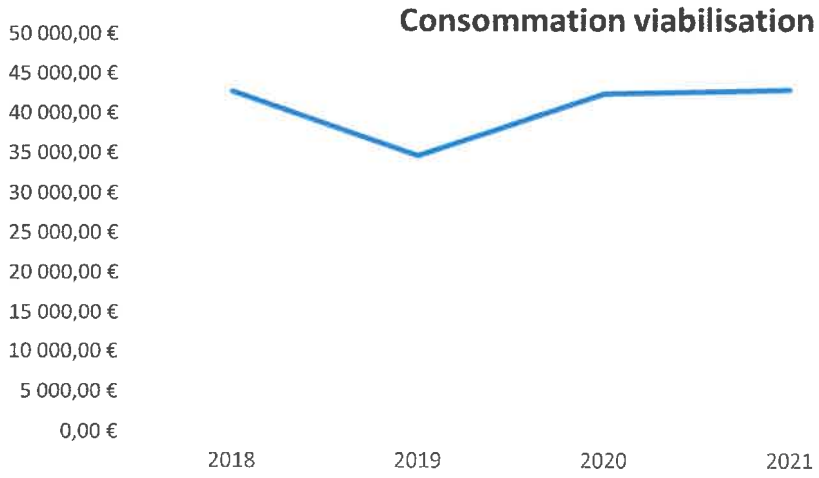

L'année 2019 ne reflète pas la réalité car faute de crédits suffisants au service ALO, de nombreuses factures ont dues être liquidées sur l'exercice 2020 avant arrêté du COFI.

On observe une stabilité pour les années 2020 et 2021 mais la dépense ne diminue pas en raison de hausses tarifaires et des règles liées au protocole sanitaire qui nécessite l'ouverture des fenêtres et des portes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Collège Alain Chartier Bayeux

RAPPORT DE L'ORDONNATEUR SUR LE COMPTE FINANCIER 2021

Les postes de dépenses de la viabilisation au collège en 2021 :

- Eau collège : 1 296.42 €
- Electricité collège : 10 875.68 €
- P1 (chauffage/eau chaude) : 9 312.10 €
- P2 (prestation de service) : 4 729.26 €

Consommation

	Electricité (kwh)	Gaz Bâtiment A (m^3)	Eau (m^3)
2017	69434	13819	669
2018	69892	17072	594
2019	65448	12745	672
2020	42431	8489	457
2021	56463	13021	577

Augmentation de la viabilisation en 2021, en cause, la reprise d'activité après une période de confinement.

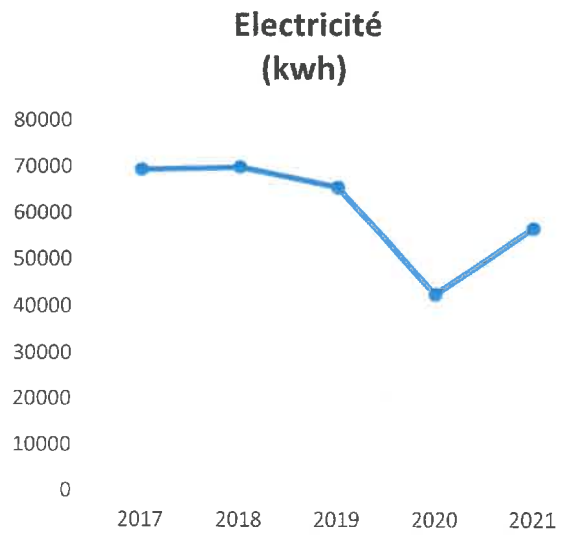

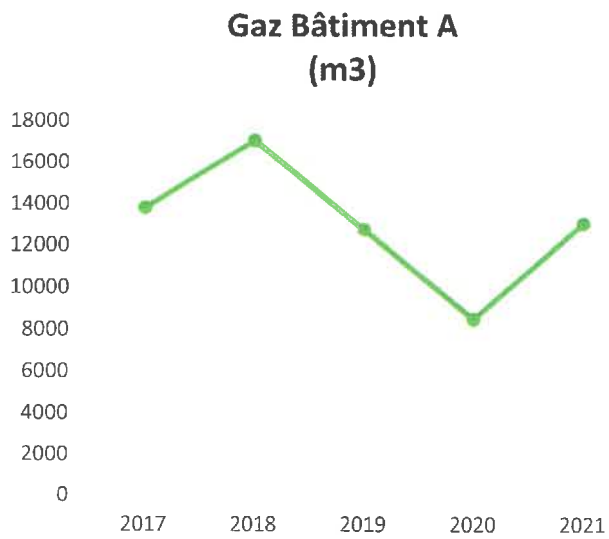

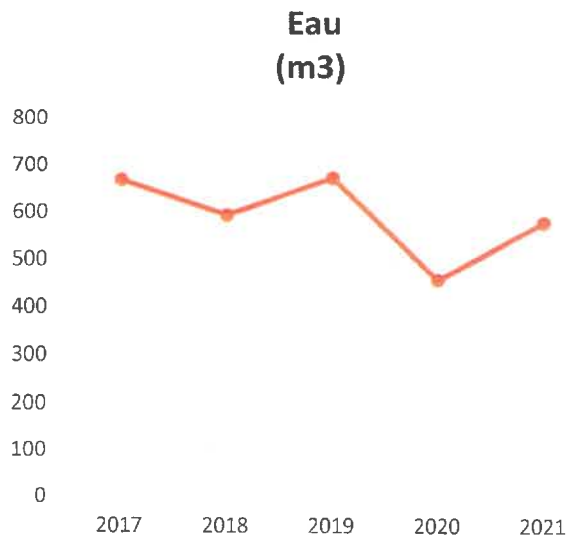

RAPPORT DE L'ORDONNATEUR
SUR LE COMPTE FINANCIER 2021

L'établissement doit reverser une partie de la viabilisation du bâtiment C et du gymnase au lycée Alain Chartier.

Ces postes de dépenses pour l'année 2021 sont les suivants :

- Eau lycée : 1 283.00 €

- Electricité lycée : 15 290.65 €

Suite à un décalage de relevé de compteur, un prélèvement sur fonds de roulement de 10 000.00 € a été réalisé afin de pallier la dépense en viabilisation.

♦ **Le stock de fioul** est supprimé de la comptabilité de l'établissement à partir du 1er janvier 2022. La gestion du stock sera dorénavant effectuée par la société CRAM, titulaire du contrat d'exploitation des installations chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation. Le collège Alain Chartier n'achète donc plus de fioul directement.

❖ **RESTAURATION ET HEBERGEMENT :** Recettes : 194 869.72 € - Dépenses : 178 527.57 €

Ce service permet de recevoir les recettes liées à la facturation de la cantine aux familles et de procéder au paiement des repas, auprès du lycée Alain Chartier qui accueille les élèves du collège.
La différence entre le montant des recettes et le montant des dépenses s'explique par la régularisation des créances des années antérieures sur l'année en cours.
La COVID a une nouvelle fois impacté l'activité de l'intendance car il a fallu affecter des remises d'ordre pour chaque élève, absent en raison du virus.

Pour rappel, le montant de la demi-pension est un montant forfaitaire établi par année scolaire. Ce montant est réparti en trois trimestres inégaux. Ce tarif est revu à chaque rentrée scolaire. Les tarifs sont votés par les élus de la Région Normandie lors de la commission permanente du mois de juin. 5 forfaits sont proposés : DP2 jours, DP3 jours, DP4 jours, DP5 jours ou externe. Les repas sont confectionnés par la cuisine du lycée Alain Chartier.

Pour l'année scolaire 2021/2022 :

- le montant du forfait 2 jours est de 248.50 €
- le montant du forfait 3 jours est de 351.75 €
- le montant du forfait 4 jours est de 441.00 €
- le montant du forfait 5 jours est de 516.25 €
- le ticket élève EXTERNE est de 3.65 € (le paiement se fait à l'intendance du lycée Alain Chartier)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Alain Chartier
Bayeux

RAPPORT DE L'ORDONNATEUR
SUR LE COMPTE FINANCIER 2021

❖ SCESCI

En 2021, le collège Alain Chartier était support du service du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté inter-établissements. Les fonds qui s'élèvent à 9 755,50 € ont été transférés vers le collège de la Mine au Molay-Littry qui devient établissement support du comité.

❖ OPERATION EN CAPITAL

Il s'agit du service où sont recensés les achats immobilisés qui figurent à l'inventaire comptable car il regroupe les biens ayant une valeur unitaire supérieur à 800.00 € HT.

En 2021 : 1 181.70 € pour des travaux de terminaux vidéo dans le bureau de la vie scolaire.

<u>Prélèvement sur fonds de roulement :</u>

- 15 000.00 € pour des travaux ne pouvant être subventionnés par le CD14 (élagages tilleuls, électricité, portail entrée, sonorisation PPMS, stores).
- 1 181.70 € pour des travaux de terminaux vidéo dans le bureau de la vie scolaire.
- 10 00.00 € pour la viabilisation.

ANNEXE N

COLLEGE ALAIN CHARTIER

14400 BAYEUX

RAPPORT SUR LE COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021

A la différence du budget qui est une prévision de recettes et un choix de dépenses de l'année en préparation, le compte financier est la photographie détaillée de la réalité des dépenses et des recettes réalisées de l'année antérieure.

Le résultat de l'exercice 2021 est déficitaire de 17890.18 €.

I – L'EXECUTION DU BUDGET 2020

Services	Charges nettes au 31/12/2021	Recettes nettes au 31/12/2021	Résultats
AP – Activité pédagogique	21735.01	22053.56	318.55
VE – Vie de l'élève	38716.51	38716.51	
ALO – Administration et logistique	120449.69	102240.96	-18208.76
Total des services généraux	180901.21	163011.03	-17890.18
SRH – Restauration et hébergement	178527.57	178527.57	
SBN – Bourses nationales	26882.00	26882.00	
SCESCI – CESC IE-ID	9755.50	9755.50	
Total des services spéciaux	215165.07	215165.07	

OPC – Opération en capital	3245.70	85021.74	

II- ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE

1) Le fonds de roulement

Le fonds de roulement constitue la marge de sécurité que se donne l'EPLE dans son financement à court et à moyen terme.

Il permet de déterminer le montant des engagements auxquels l'établissement peut faire face à tout moment.

Il permet aussi de déterminer sur quelle période on peut faire face aux engagements : il est alors exprimé en jours de fonctionnement (FDR/total des dépenses de fonctionnement x 365).

Le fonds de roulement permet à l'établissement :

- de « financer » la trésorerie nécessaire à son fonctionnement ;
- d'absorber les déficits annuels du compte de résultat ;
- d'autofinancer certaines dépenses, notamment d'investissement.

Fonds de roulement sur les 5 dernières années...

Année	2017	2018	2019	2020	2021
FDR	97895.66	81288.29	78666.21	89937.79	80833.99

L'indicateur jours de fonds de roulement représente le nombre de jours de fonctionnement pouvant être assurés par un financement exclusif sur le fonds de roulement du montant total des charges nettes de la première section.

Jours de fonds de roulement sur les 5 dernières années...

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Jours FDR	94	67	62	96	76

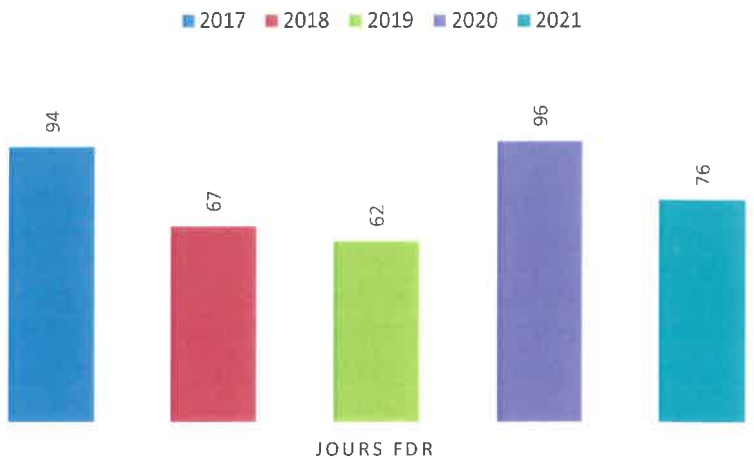

Le besoin en fonds de roulement représente le montant dont l'établissement à besoin pour financer son cycle d'exploitation, c'est-à-dire le besoin de trésorerie né du décalage entre les décaissements pour les charges et les encaissements de recettes.

La lecture du besoin en fonds de roulement des établissements est souvent faussée par la présence de reliquats de subventions. Ces subventions figurent en solde créditeur et constituent des dettes puisqu'il faudra les rembourser si on ne les utilise pas. Si elles sont d'un volume important, elles peuvent même contribuer à dégager un besoin en fonds de roulement négatif.

Il faut compléter l'analyse par un examen de la trésorerie et surtout de son évolution dans le temps.

Besoin en fonds de roulement sur les 5 dernières années...

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Besoin en FDR	-18636.60	-12524.24	-25335.02	14492.73	11578.78

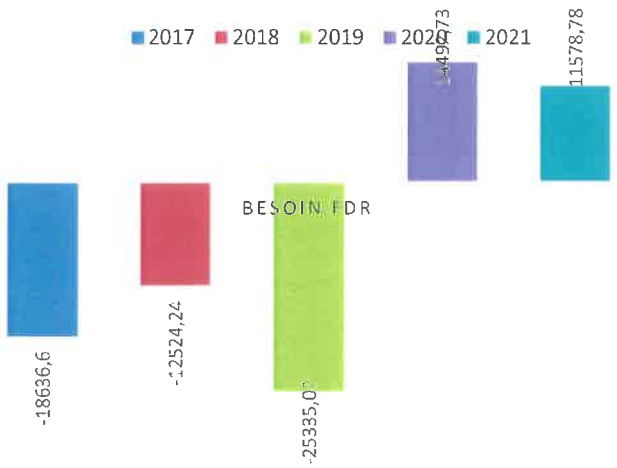

Le besoin en fonds de roulement est positif pour 2021 de 11578.78 €. Cela signifie que le collège fait l'avance de trésorerie pour l'ensemble des créances qui n'a pas été recouvré. C'est une situation à surveiller car cela diminue l'autonomie financière du collège.

Les reliquats de subventions et crédits en attente d'utilisation :

Soldes de subventions et avances	**En attente de recouvrement**	**En attente d'utilisation**
Prélèvement		47.46
Avances		1109.77
Subventions Département (bourses départementales, travaux...)		2484.00
Subventions Etat (bourses)	76.78	
Subventions Etat (Atelier relais - Crédits pédagogiques)		9310.67
Subventions Etats (Crédits fonds sociaux – devoirs faits)		7400.49
Ordres de recettes à recouvrer – ex ant	20557.03	
Ordres de recettes à recouvrer – ex courant	1.32	
Financements Européens	1366.88	
Factures non parvenues		7232.86
Produits constatés d'avance		
TOTAL	22002.01	27585.25

2) La Trésorerie

L'indicateur « Trésorerie nette » permet de suivre, d'une année sur l'autre, la capacité de l'EPLE à payer ses dépenses. Il convient de rappeler que l'agent comptable ne peut autoriser le paiement d'une dépense en l'absence de fonds disponibles sur le compte courant de l'établissement. Cet indicateur permet de mesurer le risque dans ce domaine.

Trésorerie sur les 5 dernières années...

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Trésorerie	116532.26	93812.53	104001.23	75445.06	69255.21

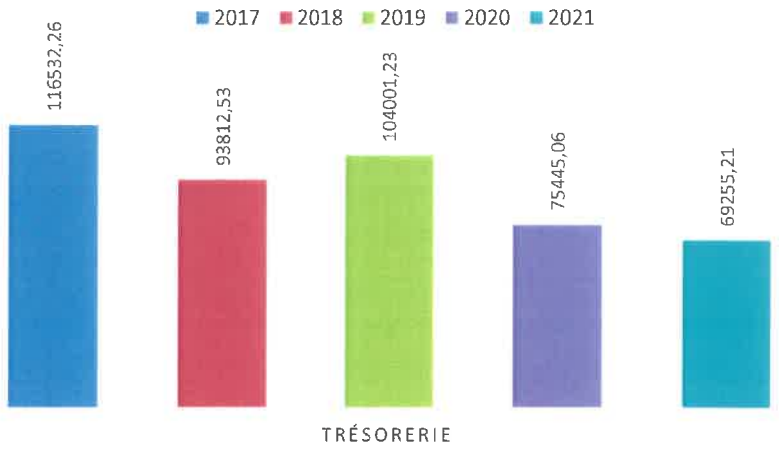

La trésorerie exprimée en jours de fonctionnement représente la trésorerie nette à la clôture de l'exercice convertie en nombre de jours de fonctionnement sur la base de la dépense annuelle nette de fonctionnement de la première section.

Cet indicateur exprime en nombre de jours la capacité pour l'établissement à assurer le paiement de ses dépenses de fonctionnement.

Il permet de suivre, d'une année sur l'autre, l'évolution de cette capacité.

Jours de trésorerie sur les 5 dernières années...

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Jours trésorerie	112	77	82	80	65

3) Taux moyen de charges à payer

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen de charge à payer	1.17	1.28	0.06	1.27	1.88

Le taux reste relativement stable dans la mesure où les charges à payer en fin d'année sont sensiblement les mêmes. Il s'agit des charges de l'année 2021 prise en compte dans la comptabilité au titre de l'année 2021 mais pour lesquelles la facture n'était pas parvenue dans l'établissement au 31 décembre 2021 ou par laquelle le paiement ne pouvait être réalisé de manière normale. Cela comprend par exemple les dernières factures : TOTAL DIRECT ENERGIE, LYCEE CHARTIER, PAIERIE DEPARTEMENTALE...

4) Taux de non recouvrement

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de non recouvrement	12.38	7.67	7.03	23.12	9.55

	2017	2018	2019	2020	2021
4111 – hébergement ex ant	235.98	0.00	580.52	2454.34	1541.93
4112 – hébergement ex cour.	7578.44	12734.10	11794.30	24402.93	10898.98
4116 – hébergement ex cour.	10.00		59.00		
4117 – créances voyages ex ant	104.50		2.25	70.00	
4118 – créances voyage ex cour.	13102.50	4.50	364.80		
4121 – autres clients ex ant				534.00	
4122 – autres clients	374.00	1870.50	1493.00	887.00	15.00
416 – créances contentieuses	10.00	2624.59	2524.26	4674.36	4670.11
418 – Clients produits non facturés	277.50		1000.00		36.00
Total	21692.92	17233.69	17818.13	33022.63	17162.02

Un gros travail a été entrepris concernant le recouvrement des créances les plus anciennes mais il reste encore un certains nombres de dossiers pour lesquels des solutions devront être prises.

5) Répartition du fonds de roulement

L'établissement présente un déficit de 17890.18 € que l'on propose de répartir de la façon suivante :

	Situation au 1/01/2021	Ecritures de fin d'année	Situation au 31/12/2021
Service général	88361.60	-17890.18	80833.99
Achats immobilisés		-1881.70	
Amortissements réels		+10668.08	
Stocks Service Général		+1576.19	
Stocks Service Général	1576.19	-1576.19	0.00
Fonds de roulement	89937.79		80833.99

L'autonomie financière de l'établissement permet de compléter l'analyse. Elle se calcule de la manière suivante :

Fonds de roulement : 80833.99

Stocks :

Créances de classe 4 : - 39164.03

Autonomie financière de : 41669.96

Ce chiffre reste relativement juste du fait des créances qui restent toujours en attente de recouvrement au 31 décembre. On y retrouve par exemple l'avoir concernant le séjour en Espagne annulé sur l'année 2020 pour un montant de 27057.03 €. Cet avoir a été remboursé par le voyagiste sur le début de l'année 2022.